

Quatrième Procès

février 9, 2013

Un lecteur m'interroge au sujet de mon dernier procès et de ma condamnation pour « Négation de l'holocauste » par la Cour Régionale de Ratisbonne dans le sud de l'Allemagne le 16 janvier. Les lecteurs se rappelleront que mon infraction initiale fut d'avoir dit le 1^{er} novembre 2008 à un journaliste suédois pour la télévision suédoise dans cet endroit privé qu'est la sacristie du Séminaire allemand de la Fraternité Saint Pie X, mais sur le territoire Allemand, que je ne croyais ni que « Six Millions de Juifs » soient morts sous le gouvernement d'Hitler lors de la Seconde Guerre mondiale, ni qu'un seul juif soit mort dans une « chambre à gaz ».

Pour avoir exprimé ces croyances en Allemagne, où la « négation de l'holocauste » est un crime juridique, j'ai été jugé et condamné par la Cour Régionale de Ratisbonne en 2010, et le châtement fut une amende de 10,000 Euros. Je fis appel. La même Cour me condamna à nouveau en 2011, mais l'amende fut réduite à 6,500 Euros. Je fis de nouveau appel, de sorte que le cas fut reporté à une instance supérieure, la Cour Provinciale à Nuremberg, dont on me disait qu'elle était moins sujette aux pressions extérieures. En effet les trois juges rejetèrent le cas pour raisons de procédure, obligeant l'Etat bavarois à payer mes frais légaux, mais lui laissant aussi la possibilité de corriger ces erreurs de procédure et de tout recommencer à nouveau.

Or non seulement ce qui est connu comme l' « Holocauste » sert, de fait, de religion séculière du Nouvel Ordre Mondial (Auschwitz remplace le Calvaire, les chambres à gaz remplacent la Croix de Notre Seigneur, et les Six Millions jouent le rôle du Rédempteur), mais aussi il me semble que les Allemands depuis la Deuxième Guerre mondiale ont du mal à se respecter eux-mêmes s'ils ne battent pas constamment leur coule pour

les prétendus crimes du Troisième Reich. Aussi s'acharnent-ils à poursuivre la « Négation de l'holocauste », et le 16 janvier j'ai été jugé pour la troisième fois par une dame juge de Ratisbonne.

Deux avocats allemands luttèrent avec vigueur pour me défendre, mais en vain – je fus condamné de nouveau. Toutefois la dame juge rendit moins honteuse l'accusation, et par compassion pour mon état de chômeur, elle réduisit l'amende à 1,600 Euros. Il ne fait pas de doute que l'Etat bavarois serait heureux de se débarrasser de mon cas, si seulement j'acceptais de payer l'amende notablement réduite. Un noble collègue de la FSPX me demanda le privilège de la payer lui-même en entier. Mais il y va de beaucoup plus que seulement une question d'argent. Une grande nation, la vraie religion et l'ordre mondial de Dieu, sont en jeu.

« La Vérité est puissante et elle prévaudra », disaient les Latins. Aussi toute nation, religion ou Ordre Mondial reposant sur des contre-vérités est fragile, et finira par s'écrouler. Or la vérité se trouve dans la conformité de mon esprit au réel, et non à des désirs d'estime nationale, ni à des sentiments religieux, ni aux exigences d'un Ordre Mondial athée. Et la vérité historique se fonde sur des preuves, dont les plus dignes de confiance sont les éléments matériels du passé, car ils sont en principe indépendants des émotions humaines. « Je suis né, et Je ne suis venu dans le monde que pour rendre témoignage à la vérité », dit Notre Seigneur (Jn.XVIII,37). Que de tranquillité dans les paroles divines !

Donc j'ai refusé aimablement l'offre de mon collègue, mais si certains d'entre vous veulent me venir en aide pour les frais légaux, vous êtes invités à faire un virement bancaire sur mon compte en Angleterre :–IBAN : GB63NWBK60020960609826, et BIC (bank routing number) : NWBKGB2L. (Mais veuillez noter que depuis l'Allemagne le BIC est différent :–NWBKGB2131M.)

Je vous remercie par avance pour toute aide, quelle qu'elle

soit. J'ai de nouveau fait appel.

Kyrie eleison.